



Orléans, le samedi 4 avril 2009

JEAN-PIERRE SUEUR

**QUESTION ECRITE**

SENATEUR  
DU LOIRET

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR  
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES LOIS

**M. Jean-Pierre SUEUR** appelle l'attention de **Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales** sur l'intérêt que présenterait, pour une meilleure prise en compte du pluralisme, la présence des représentants des oppositions municipales au sein des conseils communautaires des communautés d'agglomération. C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable d'étendre aux communautés d'agglomération les dispositions de l'article L5215-10 du Code général des collectivités territoriales qui dispose dans son deuxième alinéa que « *la répartition des sièges entre les listes est opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne* », et, si tel est le cas, quelles dispositions elle entend prendre à cet effet.